

Romain Delès

« Les parents français sont les champions d'Europe du pessimisme parental »

Si les Françaises ont conquis une relative égalité dans le monde professionnel, elles continuent à assurer une deuxième journée au sein du foyer. Une inégalité à la source d'une profonde insatisfaction, explique le sociologue

ENTRETIEN

Romain Delès est maître de conférences à l'université de Bordeaux, chercheur au Centre Emile-Durkheim et membre junior de l'Institut universitaire de France. Il est l'auteur, dans l'ouvrage qui réunit les contributions des lauréats 2024-2025 de la Fondation pour les sciences sociales – *Enfanter. Natalité, démographie et politiques publiques* (dirigé par Claudia Senik, La Découverte, 224 pages, 25 euros) –, de « Parents égaux, parents heureux? Comment les normes de genre s'articulent aux représentations de la parentalité ».

Dans vos travaux sur la famille et l'enfance en Europe, vous repérez un phénomène très français que vous baptisez la « plainte parentale ». En quoi consiste-t-elle ?

Les parents français sont les champions d'Europe du pessimisme parental. On le constate dans la dernière vague de l'International Social Survey Programme [2012], une enquête sociologique internationale : les parents français sont 41 % à estimer que les enfants « empiètent sur leur liberté » contre seulement 9 % en Norvège, 14 % au Danemark, 7 % en Islande et 5 % en Finlande ; 49 % à déclarer que les enfants « limitent leurs possibilités professionnelles » contre seulement 22 % en Finlande, 28 % en Norvège et 30 % en Islande ; 74 % à considérer qu'ils « représentent une charge financière » : le taux le plus élevé, après le Portugal, des 14 pays européens que j'ai étudiés !

Vous imputez cette « plainte » à ce que vous appelez le « régime de genre » français, un modèle que vous définissez comme celui de l'« égalité contrariée ». Quels en sont les principaux traits ?

En combinant deux critères – l'égalité dans la sphère professionnelle et l'égalité dans la sphère privée (les tâches domestiques et parentales) –, on constate qu'il existe, en Europe, trois « régimes de genre » : un régime traditionnel, où l'égalité est faible à la fois dans la sphère professionnelle et dans la sphère privée ; un régime fondé sur des « rôles symétriques », où l'égalité règne dans la sphère professionnelle comme dans la sphère privée ; et un régime intermédiaire, voire ambigu, marqué par une « égalité contrariée » – c'est celui de la France, de la Belgique et du Portugal.

Dans ces pays, les politiques familiales ont beaucoup agi sur la première phase de la révolution de genre – l'accès des femmes au marché du travail –, mais très peu sur la seconde – le partage des tâches domestiques et parentales. Ce régime entraîne donc une « double journée » pour les femmes : elles sont bien intégrées dans l'emploi – le taux d'activité des femmes françaises est l'un des plus élevés d'Europe –, mais elles continuent à assumer l'immense majorité des tâches au sein du foyer. Dans un ouvrage publié en 1989, la sociologue américaine Arlie Hochschild appelle cet arrangement le *second shift*. Un terme qui, dans la restauration, désigne le deuxième service.

Par quels mécanismes ce modèle « dissymétrique » engendre-t-il, en France, une « plainte parentale » ?

Pour soutenir l'emploi des mères, les gouvernements ont développé, en France, des établissements qui accueillent les enfants

« ON DIT AUX FEMMES QU'ELLES POURRONT S'INVESTIR DANS LEUR CARRIÈRE, MAIS ELLES MESURENT, APRÈS LA NAISSANCE, QUE LE PRIX À PAYER EST TRÈS ÉLEVÉ »

dès l'âge de 3 mois, avec l'idée que ce « faire faire » permettrait de libérer les femmes de la charge parentale et donc de contribuer à l'égalité. Mais qui se charge de ce que le « faire faire » suppose de faire, c'est-à-dire les démarches d'inscription et la préparation des enfants ? Majoritairement les mères. Et une fois que le « faire faire » est terminé, qui fait ce que le « faire faire » ne fait pas – aller chercher les enfants et prendre le relais en fin de journée ? Majoritairement les mères. Ces déséquilibres sont l'angle mort de la politique du « faire faire » : elle laisse des alvéoles et, dans ces alvéoles, les arrangements traditionnels s'imposent.

En France, comme dans tous les régimes d'« égalité contrariée », les femmes sont entrées dans le monde qui était traditionnellement réservé aux hommes, celui du travail, mais les hommes sont restés à la porte du monde traditionnellement dévolu aux femmes, celui de la famille. Ce bazar normatif engendre évidemment beaucoup de frustration chez les mères : on leur dit qu'elles pourront s'investir dans leur carrière, mais elles mesurent, après la naissance, que le prix à payer est très élevé.

Ce régime s'oppose au modèle nordique des « rôles symétriques ». Quelles sont ses caractéristiques ?

La Suède est le cas le plus emblématique de ce régime qui garantit l'égalité dans la sphère privée comme dans la sphère publique. Dès les années 1970, en plein âge d'or social-démocrate, ce pays inaugure un modèle qui s'étendra ensuite à la Norvège, à l'Islande, au Danemark et, dans une moindre mesure, à la Finlande : les femmes entrent dans le monde des hommes, mais les hommes, eux aussi, entrent dans le monde des femmes. Dans les pays nordiques, le caractère genré des deux mondes a été en grande partie effacé. En Suède, l'élément de politique familiale décisif est certainement l'instauration, en 1974, d'un congé parental long, bien rémunéré, partagé et neutre en termes de genre – il dure aujourd'hui quatre cent quatre-vingts jours et chacun des parents doit prendre trois mois seul avec l'enfant. Aujourd'hui, près de 90 % des pères suédois le prennent, ce qui produit évidemment une puissante socialisation à la parentalité : pendant au moins trois mois et souvent plus, ils se mettent au rythme du nouveau-né, ils changent les couches, ils préparent les affaires d'école de l'aîné, ils font les courses, ils s'occupent des repas, ils gèrent le linge. C'est une vraie différence avec le congé de paternité français, qui est beaucoup plus court et qui est pris, la plupart du temps, immédiatement après la naissance : les pères y jouent plutôt un rôle secondaire de soutien à la mère.

L'instauration de ce congé parental s'est accompagnée, dans les années 1970, d'une profonde réforme de la fiscalité. L'individualisation de la taxation a permis d'éviter le système du quotient familial français, qui est une aberration du point de vue de l'égalité de genre : il favorise les couples aux niveaux de revenus différents, ce qui constitue une subvention au modèle du *male bread winner* (« pourvoyeur masculin »). Il encourage donc les situations familiales dans lesquelles la mère occupe un emploi « d'appoint » et assume la plupart des charges familiales.

Dans ces pays scandinaves d'égalité dite « extensive », on mesure un très haut niveau d'optimisme parental. Pourquoi ?

Probablement parce que ces politiques d'égalité de genre évitent aux femmes les tensions de la « double journée », mais aussi parce qu'elles se sont accompagnées d'une forte valorisation de la parentalité. Dans les pays scandinaves, la société est très ouverte aux enfants : les transports sont gratuits pour les parents en poussette ; les tables à langer, comme les aires de jeux, sont omniprésentes dans l'espace public... Les parents peuvent, avant la naissance, suivre des préparations à la parentalité et, pendant leur congé parental, fréquenter des écoles pré-élémentaires « ouvertes », où ils rencontrent d'autres pères et mères pendant que les enfants jouent. Ces dispositifs, qui existent de manière ponctuelle en France, sont institutionnalisés depuis longtemps en Suède.

La Suède a également travaillé sur les représentations. Elle a promu, dans les discours publics, l'idée que les hommes, comme les femmes, devaient avoir, non seulement la responsabilité, mais aussi le plaisir, de passer du temps avec leurs enfants : c'est le modèle dit de la « double émancipation ». D'une certaine manière, les pays scandinaves n'ont pas instauré le règne des enfants-rois, mais celui des parents-rois : toute la société est faite pour qu'ils développent leur parentalité de manière harmonieuse.

Le troisième modèle que vous analysez dans vos travaux est celui des « arrangements traditionnels ». Comment le définissez-vous ?

Dans ce modèle, la première phase de la révolution de genre est encore embryonnaire – les mères sont peu présentes sur le marché du travail – et la seconde n'a quasiment pas commencé – les pères sont peu investis dans le travail domestique et parental. La réforme de ce qu'on a appelé la « séparation des deux sphères » y est donc très lente et très superficielle : les hommes se consacrent à leur carrière, tandis que les femmes sont assignées au travail domestique et parental : c'est le cas de l'Allemagne, du Royaume-Uni ou de la Suisse. Dans ces pays qui stigmatisent les

« PRÈS DE 90 % DES PÈRES SUÉDOIS PRENNENT UN CONGÉ PARENTAL LONG, CE QUI PRODUIT UNE PUISSANTE SOCIALISATION À LA PARENTALITÉ »

LA FONDATION POUR LES SCIENCES SOCIALES

Créée en 2011 sous l'égide de la Fondation de France, la fondation a pour directrice scientifique Claudia Senik, professeure à Sorbonne Université et à l'École d'économie de Paris. Chaque année, le conseil scientifique choisit un thème de réflexion et attribue des bourses à des chercheurs d'horizons variés (sociologie, ethnologie, anthropologie, histoire, science politique, économie, droit...). Présentés, vendredi 28 mars, à Sorbonne Université lors de la 12^e Journée des sciences sociales, les travaux des dix lauréats de l'année 2025, qui sont consacrés à l'« enfance », sont publiés par les éditions La Découverte.

« mères corbeaux » (*Rabenmutter*), ces femmes indignes qui travaillent alors qu'elles ont de jeunes enfants, on constate étrangement une forme d'« optimisme parental ». La mécanique bien rodée de la répartition des sphères préserve les rôles traditionnels : chacun reste dans son domaine, chacun est à sa place et apparemment, beaucoup de parents s'en satisfont.

La dissymétrie du modèle français, qui engendre un fort pessimisme parental, est-elle, selon vous, transitoire ou structurelle ?

Si la France attende les bras croisés que l'égalité de genre atteigne la sphère privée, elle attendra encore longtemps... Ce qui sépare le modèle suédois du modèle français, ce n'est pas une différence de degré, mais une différence de nature : le régime français produit des inégalités non pas transitoires, mais structurelles. C'est d'ailleurs ce que montrent les études sur la répartition des tâches domestiques et parentales : depuis les années 1980, les chiffres n'ont quasiment pas bougé. Si, en France, le congé de paternité reste aussi court (vingt-huit jours) et si le quotient familial continue à favoriser les écarts de salaire entre les conjoints, les choses ne changeront sans doute pas. Les comparaisons internationales montrent que si l'on veut que l'égalité progresse, des choix de politique familiale forts sont nécessaires : notamment des congés parentaux longs et partagés entre le père et la mère.

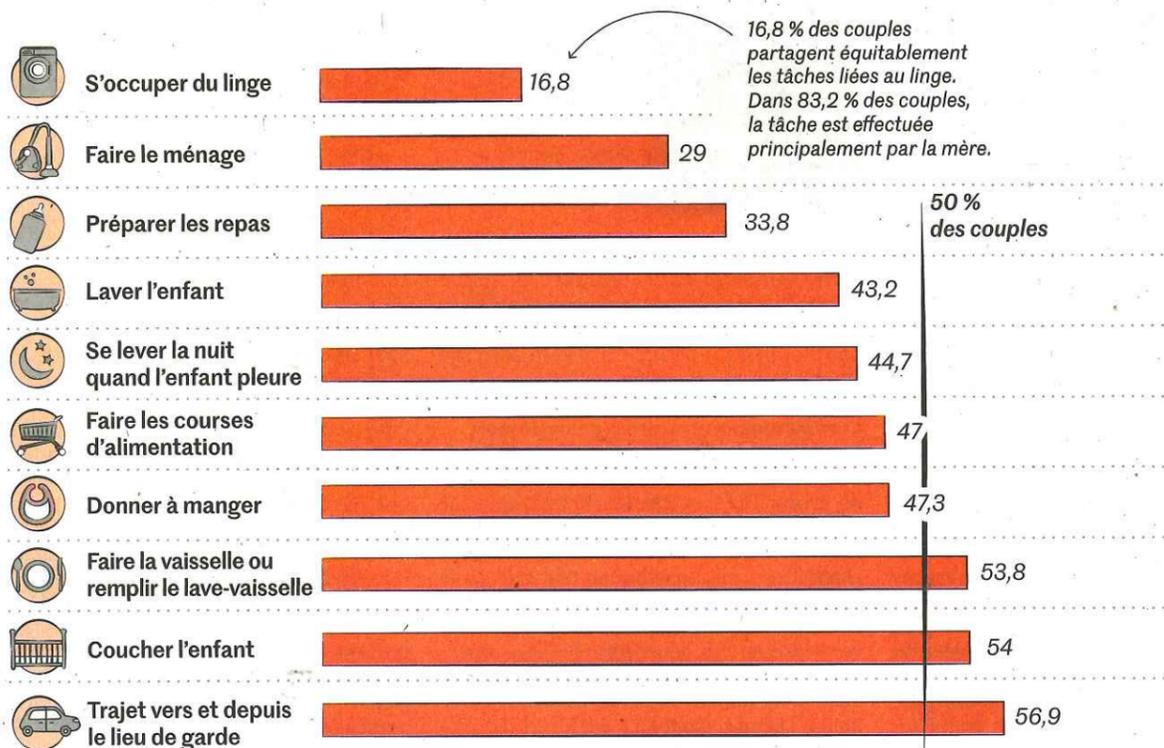
Des facteurs culturels peuvent-ils expliquer un tel manque de satisfaction parentale chez les Français ?

La littérature en sciences sociales documente très bien le fait que les styles éducatifs sont « autoritaires » en France, plus « démocratiques » dans les pays nordiques. Les parents français ont des exigences de discipline et de politesse qui n'existent pas, ou peu, dans les autres pays européens, et la relation entre parents et enfants y est plus verticale : la hiérarchie entre adultes et enfants est forte. La France a d'ailleurs attendu 2019 pour voter une loi contre les châtements corporels, alors que la Suède l'a fait dès 1979. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE CHEMIN

Des pères peu impliqués dans la vie quotidienne du foyer

Proportion des couples parentaux où la tâche est partagée équitablement ou faite le plus souvent par le père, ayant un enfant de 2 ans, en %



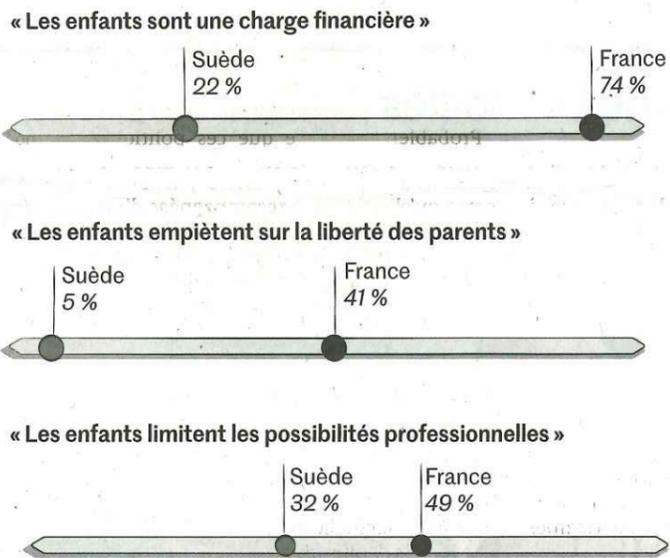
Des pères presque aussi investis que les mères dans les jeux

Proportion des parents qui réalisent souvent une activité ludique avec leur enfant de 1 an, en %



La plainte des Français et la satisfaction des Suédois

Parents adhérant aux affirmations suivantes



Infographie Le Monde

Sources : enquête ELFE, réalisée lors d'entretiens téléphoniques avec des parents (couples parentaux hétérosexuels cohabitants), sur un échantillon représentatif de 18 322 enfants nés en 2011 ; ISSP, 2012

Les difficultés de la maternité en horaires décalés

ELLES SONT AIDES-SOIGNANTES, infirmières, agentes de nettoyage, pilotes d'avion ou hôtesses de l'air et elles travaillent en horaires « atypiques », c'est-à-dire qu'elles sont en emploi le soir, la nuit, tôt le matin ou le samedi et le dimanche. Pour ces femmes qui vivent loin de la « norme temporelle fordiste » du travail à temps plein, en journée et en continu, la maternité est un éprouvant casse-tête. « L'arrivée des enfants soulève d'importants ajustements dans les couples concernés », souligne la sociologue Anne Lambert dans un travail fondé sur un corpus de 80 entretiens réalisés pour la Fondation pour les sciences sociales.

Concernant les salariées en horaires atypiques, la grossesse est souvent un moment difficile : la chercheuse recense de très nombreux arrêts de travail précoces et de congés dits « pathologiques ». Fausses couches répétées, recours difficile aux techniques de procréation médicalement assistée (PMA), détresses fœtales, naissances prématurées : « Le caractère massif et quasi systématique

des récits faisant état de complications avant et au cours de la grossesse ressort ainsi de l'analyse, constate Anne Lambert. Pour les femmes en horaires décalés, la période de la grossesse apparaît comme une réelle mise à l'épreuve des corps. »

Contorsions des emplois du temps Quand ces femmes sont diplômées, issues des classes moyennes et supérieures, le maître mot de ce moment de leur vie est l'anticipation. Parce que ces rythmes sont considérés comme incompatibles avec la maternité, elles envisagent, avant même de démarrer une grossesse, des changements d'horaires, de poste ou de service à leur retour de congé et prévoient, très en amont, des scénarios de mode de garde. « Elles vérifient la disponibilité des grands-parents, des proches et des nourrices et se spécialisent très tôt dans la gestion de l'agenda familial », constate Anne Lambert.

Moins planificatrices sont les femmes peu ou pas diplômées qui exercent des métiers peu qualifiés à ho-

raires atypiques, comme les agentes d'entretien et les aides-soignantes. Pour ces salariées qui disposent plus souvent de contrats courts ou précaires, la maternité, même si elle exige des contorsions dans les emplois du temps, se révèle parfois une bonne surprise. « Les horaires décalés, surtout s'ils sont exercés à temps partiel, peuvent correspondre à l'image de la bonne disponibilité temporelle des mères et être appréciés », note Anne Lambert.

Tous les emplois atypiques ne se valent cependant pas. « Le travail effectué très tôt le matin apparaît valorisé, constate la sociologue. Dans certaines conditions, le travail effectué la nuit peut également être recherché, d'autant plus s'il est condensé sur de longues plages de travail, comme pour les infirmières hospitalières qui travaillent en cycle de douze heures, permettant de dégager des temps de présence au domicile longs. Le travail du week-end fait au contraire figure de repoussoir, ainsi que les horaires du soir et morcelés. »

A. CH.

L'égalité entre les pères et les mères est encore loin d'être la règle

Les hommes ne participent qu'à 30 % des tâches parentales deux mois après la naissance. Pour le travail domestique, le constat est encore plus sombre

Célébrés avec enthousiasme dans les livres et les films à partir des années 1990, les « nouveaux pères » sont difficiles à apercevoir lorsque l'on se plonge dans l'univers aride des statistiques sur les « tâches parentales ». Si les discours sur la paternité ont changé, rares sont en effet les enfants qui grandissent, jour après jour, dans une famille paritaire et équilibrée. « L'implication des pères dans la sphère domestique est une dimension cruciale de l'égalité de genre mais, en France, les inégalités restent importantes », résume la sociologue Estelle Herbaut dans une étude réalisée pour la Fondation pour les sciences sociales.

Titulaire d'une chaire de professeure junior CNRS sur les inégalités éducatives, la chercheuse fonde ce sévère diagnostic sur la première enquête d'envergure nationale consacrée à l'environnement des enfants : l'Etude longitudinale française depuis l'enfance (ELFE). Piloté par l'Institut national d'études démographiques et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, ce questionnaire qui suit, pendant vingt ans, plus de 18 000 enfants nés en 2011 est très détaillé : il s'intéresse à la fois à la santé des enfants, à leur scolarité, à leur alimentation, à leur vie familiale et sociale et à leur environnement.

Les entretiens suivis avec chacun des parents fourmillent de mille et un détails qui permettent de découvrir les petits arrangements qui régissent au jour le jour la vie de couple : qui fait les courses, qui s'occupe du linge, qui remplit le lave-vaisselle, qui se lève quand l'enfant pleure la nuit, qui lui change ses couches, qui le conduit à son lieu de garde, qui dessine ou chante avec lui ; mais aussi qui lui donne son bain, qui lui coupe ses ongles ou encore qui le mouche. Pour toutes ces tâches, l'enquêteur ne se contente pas de recueillir des informations : il s'intéresse aussi au ressenti de chacun des parents.

Les pères s'arrangent

Le tableau dressé par cette enquête diffère certes de celui des années 1950 ou 1970, mais il est loin, très loin, de témoigner d'un partage des tâches. Les couples où le père est autant, voire plus investi, que la mère restent minoritaires, notamment lorsque l'enfant est petit, observe Estelle Herbaut. Alors que, dans les pays scandinaves, les hommes assument pleinement leur rôle auprès du bébé, leurs homologues français se tiennent au bord du chemin : quand l'enfant a 2 mois, ils ne participent qu'à 30 % des tâches parentales. En France, conclut la chercheuse, les soins apportés aux nourrissons « relèvent toujours de la sphère maternelle ».

Ce moindre investissement des pères ne saurait « être attribué à des contraintes physiologiques », précise Estelle Herbaut. Même si l'allaitement ne concerne qu'un tiers des bébés suivis par l'enquête, il interdit, et c'est normal, le partage des tâches en matière de repas et de lever pendant la nuit, mais le change des couches, le bain ou le coucher de l'enfant pourraient aisément être accomplis

par les pères. Les chiffres de l'enquête démontrent pourtant que ce n'est pas le cas : avec un enfant de 2 mois, seuls 23,6 % des couples partagent équitablement les couches, 32 % le bain et 44,5 % le coucher. « La répartition égalitaire n'est pas prédominante », constate la chercheuse.

Quand l'enfant grandit, les hommes se montrent un peu plus présents, mais leur investissement se concentre sur le domaine du jeu. « La sphère ludique est la plus partagée entre les parents », souligne Estelle Herbaut. Si les mères aiment chanter ou lire des histoires, les pères s'orientent volontiers vers les jeux corporels (pieds, mains...), les cache-cache ou les activités de manipulation et de construction : la majorité d'entre eux jouent ainsi quotidiennement (61 %) ou régulièrement (28 %). Mais même dans cet espace prisé par les hommes, l'égalité est loin d'être la règle : lorsque l'enfant a 1 an, moins de 60 % des couples partagent équitablement les activités d'éveil.

Le linge, la palme du déséquilibre

Plus que le temps, c'est sans doute la capacité à imposer leurs choix qui caractérise le mieux le comportement des pères. Si les femmes estiment qu'elles doivent impérativement assumer un certain nombre de tâches, les hommes admettent qu'ils s'arrangent pour échapper à celles qui leur déplaisent : une très grande majorité déclare éviter de couper les ongles, de moucher ou de soigner les irritations cutanées. Ces gestes ne sont pas forcément la tasse de thé des mères, mais elles s'y astreignent : la moitié d'entre elles déclarent qu'elles coupent les ongles de leur enfant et 70 % qu'elles le mouchent, non parce qu'elles apprécient ce moment, mais parce qu'elles s'y sentent « obligées ».

Pour le travail domestique, le constat est encore plus sombre que pour les tâches parentales. L'enquête ELFE confirme en effet une « forte spécialisation selon le genre », dit Estelle Herbaut : moins de la moitié des couples se répartissent équitablement les courses et la vaisselle et un tiers seulement la cuisine et le ménage – et encore, l'investissement des pères décline lorsque l'enfant grandit. La palme du déséquilibre est remportée haut la main par la prise en charge du linge sale : seuls 17 % des couples la partagent. « Elle est très majoritairement assumée par les femmes et les évolutions dans ce domaine restent très limitées », conclut la sociologue.

Si le paysage n'a guère changé depuis les années 1990, certains couples semblent cependant plus avancés que d'autres sur le chemin de l'égalité. La clé de ces contrastes réside dans la profession de la mère : lorsqu'elle est cadre ou qu'elle exerce une profession hautement qualifiée, le père participe plus souvent aux tâches domestiques et parentales que quand elle est ouvrière ou inactive. Le partage augmente donc « à mesure que l'emploi de la mère progresse dans l'échelle sociale », analyse Estelle Herbaut. Ce qui souligne, ajoute-t-elle, « que la répartition des tâches domestiques et parentales résulte d'une négociation entre conjoints sous-tendue par des rapports sociaux ». ■

ANNE CHEMIN